

Règles de transition

La Financière Foresters^{MC} lancera une nouvelle Proposition d'assurance vie et d'assurance en cas de maladie grave, ainsi que des améliorations à la proposition électronique InsuranceAssist le 8 novembre 2021. La nouvelle proposition simplifie la façon dont les renseignements sont saisis. Cela facilitera le processus de prise de décision et augmentera le nombre de propositions en règle. Voici quelques-unes des améliorations :

- inclusion d'un questionnaire sur l'exposition à la COVID-19 à la trousse de proposition;
- mise à jour des questions relatives au mode de vie et à la tarification médicale;
- ajout de questions particulières à l'assurance en cas de maladie grave; et
- inclusion d'une image de spécimen de chèque annulé comme référence pour les renseignements bancaires.

Voici les règles de transition importantes et les dates à retenir pour le passage à la nouvelle proposition.

1. La nouvelle Proposition d'assurance vie et d'assurance en cas de maladie grave doit être utilisée à compter du 8 novembre 2021. Le code de la proposition sera 106185 FR 10/21. Il n'y aura plus de codes distincts pour la version papier et la version PDF remplissable à l'écran. **Ce jour-là, veuillez détruire toutes les anciennes versions de la proposition papier et PDF.**
2. Des copies papier de la nouvelle Proposition d'assurance vie et d'assurance en cas de maladie grave seront envoyées aux bureaux des AGD à compter de la semaine du 25 octobre 2021.
3. Les versions PDF remplissables et non remplissables à l'écran seront accessibles sur notre portail des conseillers, Cielbleu, et dans notre logiciel d'illustration Ciel à compter de minuit, le 7 novembre 2021. Les trousse de proposition avec signature électronique et les trousse de proposition avec signature manuscrite seront aussi disponibles à ce moment-là.
4. Foresters doit recevoir toutes les versions actuelles de la Proposition d'assurance vie et d'assurance en cas de maladie grave avant **15 h, le lundi 15 novembre 2021**, quelle que soit la date à laquelle elles sont signées et datées.
 - Cette règle s'applique à la fois aux propositions papier, code 105850 FR 11/20, et aux propositions PDF remplissables à l'écran, code 106035 FR 11/20.
 - Les propositions peuvent être envoyées par les méthodes courantes utilisées par votre AGD : messagerie, courrier, CielBleu, SecureDocs ou télécopieur.
5. Les propositions pour des produits de Foresters enregistrées sur InsuranceAssist et non soumises avant le 6 novembre 2021 ne seront plus accessibles après cette date. Veuillez soumettre toutes les propositions enregistrées avant 17 h, le 6 novembre 2021.
6. À compter du 8 novembre 2021, la nouvelle proposition électronique InsuranceAssist sera accessible.

Veuillez noter que ces changements ne s'appliquent pas aux propositions de produits du Plan de protection du Canada. Continuez à utiliser les propositions actuelles pour ces produits.

Veuillez communiquer avec votre vice-président régional si vous avez des questions.



La Financière Foresters, Foresters, Aider autrui est notre raison d'être, Foresters Aide, Foresters Go et le logo de Foresters Go sont des noms commerciaux et/ou des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, ON, Canada M3C 1T9) et de ses filiales.